



Direction Générale des Services

Direction des Routes et des Transports

DRT-Sous-Direction de la Gestion et de
l'Exploitation de la Route

Affaire suivie par : CE.Dervaux
Poste: 7022

2013-CG-2-3900

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 29 mars 2013

**POLITIQUE A03 FACILITER ET SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS
DANS LES PRINCIPES DE LA MOBILITÉ DURABLE**

**ROUTE DÉPARTEMENTALE N°321 COMMUNE DE CHATOU
DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC DÉPARTEMENTAL
DE LA RD 321 ENTRE LES PR 8+845 ET 8+942 EN VUE
DE SON CLASSEMENT DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

Code	A0301
Secteur	Aménager, entretenir et moderniser le réseau routier départemental

L'objet du présent rapport est de vous proposer le déclassement d'une section de la RD 321 située en agglomération, en vue de son classement dans la voirie communale de CHATOU.

La route départementale n° 321, du CHESNAY à CARRIERES-SUR-SEINE, est interrompue à CHATOU par une voie ferrée supportant une ligne de RER comme indiqué au plan figurant à l'annexe 1 au présent rapport.

Les véhicules circulant sur la RD 321 sont conduits à emprunter les voies communales du quartier qui permettent de passer sous cette voie ferrée en bordure de Seine. L'annexe 1 fait apparaître les voies utilisées.

A l'approche de la voie ferrée au Nord, la RD 321 est donc en impasse et elle supporte partiellement la place Maurice Berteaux (PR 8+845 et 8+942) aménagée en espace piétonnier par la commune (cf. plan de l'annexe 2 au présent rapport). Les travaux correspondants ont été effectués avec l'accord du Département dans le cadre d'une permission délivrée le 12 septembre 2011.

Par délibération du 30 novembre 2011, le Conseil municipal de CHATOU a approuvé le classement dans le domaine public communal du tronçon de la RD 321 entre le PR 8+845 et 8+942.

Je soumetts donc à votre décision l'approbation du déclassement de cette voie du domaine public routier du Département et de son classement dans la voirie communale de CHATOU.

Le déclassement précité ne donne pas lieu à enquête publique dans la mesure où il n'aura pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées pour cette voie.

Je vous propose donc de m'autoriser à préparer et à signer les actes administratifs liés aux procédures visées ci-dessus, ainsi que tout autre document relatif au présent projet de délibération.

En conséquence, si cette proposition vous agréé, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :